

# RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le vingt-quatre septembre deux mille quinze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le dix-huit septembre deux mille quinze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : THÉO Philippe ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane; TATTEBAUT Michel.

Absents excusés : BRISSY Emmanuelle (procuration à C. LEMPEREUR) ; DUBREUCQ Marie-Claire (procuration à D. HESDIN) ; ANDRIEU Francis (procuration à P. THEO) ; DHORNE Dominique (procuration à P. BOYENVAL) ;

Absent : MALOIGNE Laurent

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CREPEAU

Compte rendu affiché le : 01 octobre 2015

## **I - APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP).**

M. THEO donne explications sur ce dossier :

*L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A compter de cette date et avant le 27 septembre 2015, tout propriétaire ou exploitant d'établissements recevant du public (ERP) non accessible au 31 décembre 2014, a la possibilité d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) en listant les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments et de les phaser sur chaque année.*

*En principe la mise en accessibilité d'un ERP doit être réalisée sur une période de trois ans maxi. Un Ad'AP se matérialise sous forme d'un imprimé Cerfa n°15246\*01 et d'un rapport préparatoire à la mise en accessibilité de chaque ERP. Il contient :*

- 1. Une description du local*
- 2. Un état des lieux en matière d'accessibilité*
- 3. Un descriptif des travaux d'accessibilité envisagés*
- 4. Un planning de mise en œuvre des travaux*

*Monsieur le Maire présente le projet d'Ad'AP arrêté pour chaque ERP de la commune, à savoir la mairie, l'école, l'église, la salle communale et le cimetière.*

*Les travaux seraient étalés sur les années 2015 pour ceux de la mairie et de l'école, 2016 et 2017 pour ceux la salle communale et de l'église, et 2017 pour ceux du cimetière.*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité des membres présents ou représentés, cet agenda d'accessibilité programmé sur les trois prochaines années.***

## **II - QUESTIONS DIVERSES.**

1/ PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Explications données par Monsieur le Maire :

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) prévoit le transfert de la compétence "document d'urbanisme" aux intercommunalités avec minorité de blocage. Les EPCI sont fortement encouragés par l'Etat à prendre cette compétence d'ici le 27 mars 2017.

Pour s'opposer au transfert, dans les 3 mois précédant le 27/03/17, il faut au moins 25% des communes correspondant à 20% de la population qui s'y oppose.

Soit pour Amiens Métropole, 9 communes pour 35238 habitants. Ce qui est impossible, les communes n'étant pas assez importantes en termes de population.

Amiens n'imposera pas ce PLUI et préfère laisser les 32 autres communes en décider.

Si en 2017, Amiens Métropole n'est pas devenue compétente en document d'urbanisme, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de l'agglomération suite aux élections de mars 2020, soit le 01 janvier 2021, sauf si elle s'y oppose dans les 3 mois précédents.

Notre commune étant dotée d'un PLU récent, il n'y a pas de bouleversement à attendre d'ici 2021.

2/ La loi NOTRe :

Explication est faite par M. le Maire :

La loi NOTRe publiée le 07 août 2015 impose désormais que les intercommunalités à fiscalité propre, rassemblent au moins 15000 habitants. De ce fait, bon nombre des intercommunalités dans le département sont concernées. De nombreuses fusions vont voir le jour. Par ailleurs, la loi prévoit que les conseils communautaires devront adopter leurs schémas de mutualisation pour le 31/12/2015.

3/ Action des Maires de France :

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de signer la pétition de l'Association des Maires de France contre la baisse des dotations de l'Etat.

4/ Elections Régionales des 6 et 13 Décembre :

Monsieur le Maire demande à chacun de faire part de ses possibilités par mail en vue de la tenue du bureau de vote. Le planning sera à établir pour la prochaine réunion du Conseil.

5/ Monsieur le Maire signale l'absence de Madame la secrétaire de mairie prévue du 01 au 10 octobre prochain.

6/ Un "pot de l'amitié" est prévu à la salle des fêtes le 25 septembre, avec les conseillers, les anciens conseillers municipaux, les employés communaux et les conjoints.

7/ Philippe Théo revient sur des rumeurs de fermeture de l'école de Grattepanche.

La commission de sécurité a donné son feu vert pour l'effectif de cette année ; la classe de Grattepanche est bien ouverte.

Attention à la propagation des informations en sortant de la réunion de Conseil Municipal. Evitons les rumeurs inutiles !

8/ Aménagement de la place / plantations / tour du village

Suite à l'installation de la clôture cet été, prévoir une réunion de la commission de travaux avec Francis Andrieu pour fixer une date pour les plantations.

9/ Matthieu LEFEVRE remarque que le portail de l'école reste ouvert, Monsieur le Maire va penser à le fermer tous les matins en sortant de la mairie.

10/ Michel TATTEBAUT remarque que les terres agricoles sont bien plus taxées en foncier non-bâti que celui sur les maisons. A vérifier.

**Séance levée à 22H05**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

<b>HESDIN</b> Dominique	<b>DUBREUCQ</b> Marie-Claire Pouvoir donné à D. HESDIN	<b>THÉO</b> Philippe	<b>ANDRIEU</b> Francis Pouvoir donné à P. THEO	<b>MALOIGNE</b> Laurent
<b>LEFEVRE</b> Matthieu	<b>CRÉPEAU</b> Anne-Sophie	<b>VANDEN</b> <b>BOGAERDE</b> Johann	<b>BLIMOND</b> Brigitte	<b>LEMPEREUR</b> Christine
<b>BRISSY</b> Emmanuelle Pouvoir donné à C. LEMPEREUR	<b>BOYENVAL</b> Philippe	<b>VAN DE</b> <b>MOORTELE</b> Stéphane	<b>DHORNE</b> Dominique Pouvoir donné à P. BOYENVAL	<b>TATTEBAUT</b> Michel